valoca

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

DU 25 NOVEMBRE AU 25 DÉCEMBRE 2026

Article 1 — Organisateur

Valoca, 25 rue Docteur Rémy Annino, Saint-Étienne, éditrice de l'application Valoca Ophélie Deschaux (ci-après « l'Organisateur »).

Article 2 — Durée

Du 25 novembre 2026 au 25 décembre 2026 à 23h59 inclus (heure de Paris), sur le compte Instagram @valoca_fr, sur le compte TikTok @valoca_fr et sur la page Facebook valoca.

Article 3 — Conditions de participation

Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique majeure, résidant dans le département de la Loire ou y ayant ses produits, et ayant une activité de vente de produit non comestible en boutique ou en ligne.

Article 4 — Modalités de participation

Le jeu est diffusé sur trois réseaux sociaux : Instagram, TikTok et Facebook. Pour participer sur l'un d'eux, le participant doit :

1. suivre le compte de Valoca sur ce réseau (@valoca_fr sur Instagram et sur TikTok, page valoca sur Facebook) ;
2. mettre une annonce sur l'application Valoca contenant au moins 2 articles ;
3. commenter la publication du jeu sur ce même réseau avec le message « TRÉSOR ».

Un même participant peut participer sur plusieurs réseaux, mais ne peut remporter qu'un seul lot. Toute participation incomplète ou non conforme sera annulée.

Article 5 — Lot

Trois (3) lots identiques, un par réseau social (Instagram, TikTok et Facebook). Chaque lot consiste en la réalisation par l'équipe communication de Valoca d'un contenu pour les réseaux sociaux, au choix du gagnant incluant : photo, vidéo, et l'édition d'un post publicitaire à destination des réseaux sociaux d'une durée maximum de 2 minutes, mettant en avant ses produits. Le contenu est réalisé dans le département de la Loire. Le lot est offert gratuitement, il ne peut être ni échangé, ni converti en espèces ou en autre prestation. Trois gagnants seront désignés, un par réseau social.

Article 6 — Désignation des gagnants

Le 26 décembre 2026, un gagnant sera désigné sur chaque réseau social par tirage au sort parmi les commentaires valides publiés sous la publication du jeu sur ce réseau. Si une même personne est tirée au sort sur plusieurs réseaux, elle ne conserve qu'un seul lot et un nouveau tirage au sort est effectué sur le ou les autres réseaux. Chaque gagnant sera annoncé en story sur le compte de Valoca du réseau où il a participé et contacté par message privé sur ce réseau. Sans réponse sous 7 jours, un nouveau tirage au sort sera effectué sur ce réseau. La réalisation du contenu sera organisée avec chaque gagnant par message privé, aux dates convenues ensemble.

Article 7 — Droit à l'image et propriété des contenus

Chaque gagnant autorise l'Organisateur à diffuser le contenu réalisé, ainsi que son nom, sa marque et l'image de sa boutique ou de ses produits, sur les supports de communication de Valoca (réseaux sociaux, site, application). Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour le monde entier et sans limitation de durée. Chaque gagnant peut également utiliser le contenu pour sa propre communication. Toute personne identifiable apparaissant dans le contenu devra avoir donné son accord.

Article 8 — Données personnelles

Les données sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu, conformément au RGPD. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant en message privé à Valoca sur Instagram, TikTok ou Facebook.

Article 9 — Responsabilité et réseaux sociaux

L'Organisateur peut modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de nécessité, sans engager sa responsabilité, et exclure tout participant en cas de fraude. Ce jeu n'est ni géré, ni parrainé, ni associé à Instagram, Facebook (Meta) ou TikTok.

Article 10 — Acceptation et droit applicable

La participation vaut acceptation du présent règlement, consultable gratuitement sur le site internet de Valoca. Il est soumis au droit français. Toute réclamation doit être faite par écrit en message privé sur Instagram, TikTok ou Facebook dans un délai de 30 jours après la fin du jeu.